



Fédération Française des Pêches Sportives

COMMISSION MER

Anglet, le 07 février 2016

YACHT CLUB ADOUR ATLANTIQUE

118, Avenue de l'Adour

64600 ANGLET

Objet : Renouvellement d'agrément d'ÉCOLE DE PÊCHE

Monsieur le Président,

Vous avez présenté une demande de renouvellement d'agrément pour votre ÉCOLE FÉDÉRALE DE PÊCHE et de connaissance de la mer, qui a été précédemment agréée sous le numéro :

EP 05-64-02

J'ai le plaisir de vous informer que le bureau directeur de la Commission Mer de la FÉDÉRATION FRANCAISE DES PÊCHES SPORTIVES a émis un avis favorable pour un renouvellement d'agrément jusqu'au 31 Décembre 2016 et félicite votre club pour un parfait fonctionnement de votre ÉCOLE DE PÊCHE pendant l'année 2015.

Souhaitant plein succès au Y. C. A. A. et à votre ÉCOLE DE PÊCHE pour l'année 2016,

Veillez croire, Monsieur le Président et Cher Ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain LAREUZE
Secrétaire
Commission Mer de la FFPS